

Date de convocation : 03/04/2015
Nombre de conseillers en exercice : 7
Nombre de conseillers présents : 7

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames RAULT Dominique, Isabelle GRIMAL, RENAULT Annick, ROBÉ Mauricette, Messieurs FALLEMPIN Denis, FALLEMPIN Nicolas.

Etait excusé :

Secrétaire de séance : Denis FALLEMPIN

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/03/2015

L'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2015 se fera au prochain conseil du mois de mai.

2/ECHANGE FRANCO-ALLEMAND

L'harmonie de Schemmerhofen fera une tournée dans la région des Coteaux du Layon du 14 mai 2015 au 18 mai 2015.

Pour l'occasion, elle sera reçu par la municipalité dans le cadre des animations « Point Accueil » le 14 mai 2015.

Une visite est prévue à partir de 17h30, Monsieur le Maire Pierre ROBÉ se charge de contacter les propriétaires pour organiser celle-ci.

Après un apéritif concert avec une aubade de nos amis allemand, une soirée Germano-Angevaine sera organisée :

- Monsieur Nicolas FALLEMPIN se charge de trouver un four à fouaces et du personnel.
- Madame Dominique RAULT se charge de l'organisation générale en collaboration avec Monsieur Denis FALLEMPIN.
- Monsieur Denis FALLEMPIN commande le barnum inscrit au budget 2015 pour l'avoir le jour de la fête.

Le prix reste à définir : 8 € et 10 €.

La date limite des inscriptions est le 8 mai 2015.

3/ DÉLIBÉRATION DEL 32-15 – PACTE FINANCIER – EPCI – RÉPARTITION SELON LE RÉGIME DÉROGATOIRE « LIBRE » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU LAYON (CCCL)

L'EPCI est le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Mis en place en 2012, il consiste à financer les EPCI les moins favorisées par les EPCI qui le sont plus.

Cette ressource intercommunale qui est logiquement réservée aux communes atteindra son

niveau final en 2016.

En regard des nouvelles compétences transférées par l'Etat (urbanisme et droit du sol) aux collectivités locales sans aucune dotation supplémentaire, la CCCL propose que les sommes supplémentaires pour 2015 et 2016 soient utilisées pour financer l'ADS.

Cette proposition doit être délibérée avant le 30 juin 2015.

Madame Annick RENAULT souhaiterait connaître les détails de la répartition des sommes et le mode de gestion.

Les délégués communautaires poseront la question lors du prochain conseil communautaire.

4/DÉLIBÉRATION SUR LE DEVIS EP012-15-23 DU SIEML

Courrier reçu ce jour pour une somme de 7 86.91 € HT.

Aucun entretien ou avis préalable n'a été constaté.

La délibération est reportée au conseil municipal du mois de mai pour obtenir des explications : action de Monsieur Pierre ROBÉ.

5/ ORGANISATION DE LA SOIRÉE AUVERGNATE

Délibération sur les tarifs des boissons : à l'unanimité les tarifs 2014 sont reconduits pour toutes les soirées à thème, les soirées municipales et le point accueil.

A cet effet, il a constaté que la plaque précisant la licence IV a été vandalisée car cela fait suite à plusieurs incivilités.

Madame Dominique RAULT assume la logistique.

Mesdames Mauricette ROBÉ ET Annick RENAULT se chargent du repas.

Messieurs Pierre ROBÉ et Denis FALLEMPIN se chargent de la mise en place.

Un arrêté a été voté pour ouvrir une régie et en désigner les responsables :

- Titulaire : Madame Dominique RAULT
- Suppléant : Monsieur Denis FALLEMPIN

A ce jour, 35 personnes sont inscrites.

6/ DÉMISSION DE MONSIEUR ANTHONY THOMAS

Pour des raisons de santé, Monsieur Anthony THOMAS a décidé de démissionner de ses fonctions d' élu au sein du conseil municipal d'Aubigné-sur-Layon.

Par ailleurs, il indique que sa décision n'est pas motivé par un problème de divergence ou d'ambiance au sein de l'équipe municipale, bien au contraire, mais par des considérations personnelles, familiales et professionnelles.

Monsieur Pierre ROBÉ a contacté la sous-préfecture qui lui a indiqué que nous avons dépassé le seuil des 33 %, donc qu'il faudra passer par les urnes pour élire 4 nouveaux conseillers.

Pour l'instant, nous restons à l'écoute de la sous-préfecture pour engager le processus

démocratique.

7/ DÉLIBÉRATION COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L5211-17 et L5214-27,

Vu la délibération n° 153-14 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon, en date du 18 décembre 2014, approuvant ses statuts avec l'extension de compétences facultative : Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

La modification concerne l'ajout de la compétence « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » (E) au sein du titre III – AU TITRE DES COMPÉTENCES FACULTATIVES – dans la thématique : E

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon en ce qu'elle confie à la Communauté de Communes des Coteaux du Layon la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon au Syndicat Mixte qui sera créé en Maine-et-Loire pour l'exercice de cette compétence,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer tout document se rapportant à cette modification,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon,

8/ QUESTIONS DIVERSES

*Table ouverte sur la réforme territoriale dans le cadre de la loi NOTRE, intervenant :
Monsieur Denis FALLEMPIN.*

a) Regroupement d'intercommunalité

- Suite à la décision (non définitive) de la CCVHL (Communauté de communes du Vihierois Haut Layon) de se rapprocher du pays des Mauges, le Pays Loire Layon n'a plus vocation à être le pilier du regroupement intercommunal, donc les élus communautaires ont optés pour la solution de fusion entre les communauté de communes suivantes :
 - Loire-Layon : Chalonnes-sur-Loire
 - Coteaux du Layon : Thouarcé
 - Loire-Aubance : Brissac-Quincé
- } soit 55 000 habitants environ
- Madame Annick RENAULT insiste pour dire que la loi n'est pas votée et que le seuil de 20 000 habitants n'est pas certain.
 - Monsieur Denis FALLEMPIN insiste sur le fait que c'est vrai mais que de toute façon se sera un seuil minimum et que le préfet aura le droit en fonction de son territoire de la cohérence et de sa vision d'aller au-delà.
 - Madame Annick RENAULT ne comprend pas la volonté des élus communautaires de Maine-et-Loire et de l'Etat, de créer des grandes structures inhumaines

simplement par soucis de financer ou de pouvoir.

- Monsieur Denis FALLEMPIN rappelle que c'est la volonté de l'Europe et que le gouvernement se plie à ses engagements de réduction de la dépense publique. Le « couac » est que pour l'instant rien ne prouve que ces rapprochements puissent être sources immédiates d'économies.
- L'interrogation se fait sur le personnel, mais aussi sur la place que vont avoir les petites communes au sein d'ensembles, comme dans les Mauge, de 130 000 habitants.
- La cohérence de ce nouveau territoire est acquise et les représentants des 3 communautés de communes doivent se rencontrer le 28 avril prochain.

b) Les communes nouvelles

- Une réflexion est également engagée pour envisager le rapprochement de communes en communes nouvelles.
- En l'état actuel des choses, les élus d'Aubigné sont formellement contre une éventuelle fusion pour les raisons suivantes :
 - La représentativité : non garantie à partir de 2020. De plus, pendant la période de transition, une partie des élus n'auront plus qu'un rôle consultatif : inadmissible. Un amendement a été rédigé en ce sens.
 - La proximité : comment peut-on croire qu'il y aura plus de proximité si nous nous rapprochions ? On ne mettra pas plus une agence postale à Aubigné si on se réunit. Et le personnel, qu'en sera-t-il ?
 - Le calendrier : on impose un rythme affamé ce qui implique des mariages forcés. On demande aux nouveaux élus de faire cela en 6 mois ce que d'autres ont fait en 30 ans. Deux exemples viennent conforter ce postulat :
 - Vihiers – Saint Hilaire – Le Voide : 40 ans avant une fusion, tout ce passe bien.
 - Chemillé-Meslay : 2 ans, tout ce passe mal.
 - Le projet : tout se fait autour des dotations, la fameuse « carotte fiscale » mais aucun projet n'a vu le jour, juste des orientations. Un projet de territoire, cela se mure, s'écrit et s'envisage, rien de tout cela pour l'instant.
 - La démocratie : une crainte majeure est la politisation et la professionnalisation de la vie locale. On pourrait entrer dans une période de demi démocratie : où est une fois de plus la proximité !
 - La rupture : une fois fusionnées, les communes ne pourront plus revenir en arrière car la procédure est particulièrement longue et compliquée.

Monsieur Denis FALLEMPIN insiste sur le fait que les représentants d'Aubigné-sur-Layon ne sont pas contre des mutualisations et un travail sur un projet à 4 communes, sur l'écriture d'une charte, même si cela n'aboutit pas, la réflexion sera entamée.

Monsieur Denis FALLEMPIN rappelle également qu'il ne faut pas négliger le fait que nous ne soyons que 383 habitants dans une future intercommunalité de 55 000 habitants ; il ne faut pas non plus que nous soyons pris pour des « irréductibles gaulois », campés sur nos positions et que l'on soit montrée du doigt par nos voisins. Il ne faut pas oublier que l'argent reste le nerf de la guerre et que si le rôle futur des maires délégués est de traiter que des problèmes de chiens écrasés ou de voisinage car n'ayant pas les moyens de leurs ambitions, ce n'est pas non plus la « panacée »

Madame Annick RENAULT indique qu'elle est d'accord mais que projet cela ne sert à rien et que le problème a été posé à l'envers.

Monsieur Denis FALLEMPIN pense au contraire que les nouveaux élus devraient avoir connaissance des conséquences économiques pour se rendre compte que cela n'était pas si important malgré les discours de nos dirigeants et que la seconde étape permet de se fixer un calendrier ou nous serons tous gagnants, gagnants pour établir un projet.

Pour finir, Monsieur Denis FALLEMPIN indique que lors du dernier séminaire du 4 avril 2015 la conclusion du consultant Monsieur Vincent AUBELLE, était de dire qu'en vue des compétences que l'on souhaite transférer à la future EPCI, créer une commune nouvelle ne sert à rien si ce n'est pour les dotations

Une réunion d'information auprès de la population devrait avoir lieu avant la fin du mois d'Avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette		